Adèle Hory-Lanfranchi

6 mai 2024

Histoire et épistémologie de la géographie

Commentaire de textes

En 1931 s'ouvre à Paris le Congrès international de l'urbanisme aux colonies et dans les pays de latitude intertropicale, dans le cadre de l'Exposition Coloniale, celle-là même qui inaugure le musée colonial de la Porte Dorée. Ce Palais est pensé pour refléter la grandeur de l'empire français : la façade renseigne les principales ressources exploitées dans chaque territoire colonisé. On a ainsi pour le Maroc : minerais et pêche. On note que cette façade met aussi en avant les principaux ports français, points de départ de l'aventure coloniale et véhicule ainsi une certaine vision de la ville : européenne, ouverte sur le monde et surtout conquérante. En contrepoint, la *« ville indigène »* n'est pas vraiment représentée, avec une emphase sur les grands espaces apparemment vierges des colonies. C'est dans ce contexte d'exaltation de la grandeur coloniale, monumentalisée par le Palais de la Porte Dorée, que se réunissent les membres du congrès d'urbanisme colonial, une formation techniciste soutenue par le gouvernement de Paul Doumer. Il s'agit de faire une mise au point sur *« l'aménagement général des villes coloniales et tropicales »* pour en cerner les atouts et les faiblesses. Les objectifs sont ainsi ambitieux et nombreux : comment organiser rationnellement le territoire *« exotique »* en construisant un maillage urbain nouveau, susceptible de s'articuler avec les « *villes indigènes »* préexistantes ?

Ces réflexions et prospectives sont rassemblées dans un compte-rendu édité en deux tomes en 1932 par l'architecte et urbaniste Jean Royer : *COMMUNICATIONS & RAPPORTS DU CONGRES INTERNATIONAL DE L'URBANISME AUX COLONIES ET DANS LES PAYS DE LATITUDE INTERTROPICALE*[1]. C'est dans cet ouvrage que l'on a sélectionné les extraits commentés ci-après, issus des contributions de M. le Maréchal Lyautey, M. Du Vivier de Streel, Henri Prost. Si l'urbanisme ne relève pas à proprement parler du champ de la géographie académique, son développement au cours du XIXème et XXème se fait en lien avec l'essor des Sciences Sociales, dans une optique d'application de cette nouvelle rationalité. Etudier les actes de ce congrès permet de constater à quel point le terrain colonial a servi de laboratoire d'expérimentation pour les politiques d'aménagement du territoire.

On s'intéressera ici à la perception européenne des *« indigènes »* à travers la conception de la ville coloniale. L'exemple du Maroc et particulièrement de Casablanca sous le protectorat de Lyautey semble un exemple pertinent pour aborder le rôle joué par l'urbanisme naissant dans l'organisation de l'entreprise coloniale française.

[1] Disponible à l'adresse suivante : https://colonialarchitecture.eu/islandora/object/uuid:5f5e3ed2-e820-417c-8145-fe71fb74d89c/datastream/PDF/view

Après avoir commenté le constat liminaire dressé par Henri Prost au sujet des « *agglomérations insalubres indigènes* », on étudiera les arguments qui fondent le projet ségrégationniste de *« nouvelles villes indigènes »* au Maroc.

I. Une vision ethnocentrée de la ville et de ces habitants : l'urbanisme comme ordre

Dans la préface, rédigée par le maréchal Lyautey, figure tutélaire de l'aventure coloniale au Maroc, on peut lire une définition du rôle social de l'urbanisme, découlant directement d'une définition de la « *Politique indigène* » (euphémisme désignant la gestion autoritaire des territoires de l'Empire). Ainsi, selon Lyautey : *« La Politique Indigène, condition première de notre vie coloniale, de notre progression, de la pacification, de l'adhésion des populations, de notre union de plus en plus étroite avec elles, de tout ce qui fait la grandeur et la noblesse de cette action coloniale, constructrice et non destructrice, ainsi que je l'ai si souvent proclamé. L''Urbanisme, entendu dans son sens le plus large, est de la même famille que la Politique Indigène. Il apporte l'aisance de la vie, le confort, le charme et la beauté »* L'urbanisme est donc associé à la grande mission civilisatrice portée par les gouvernements de la Troisième république depuis Jules Ferry : il s'agit de définir la meilleure gestion possible des territoires conquis, la ville matérialisant à la fois la conservation d'un patrimoine indigène et sa modernisation (« embellissement ») par la rationalité occidentale. La formule *« constructrice et non destructrice »* a un sens concret ici, matérialisant la supériorité technique de la République urbaine. Les colonies sont alors perçues comme le terrain de prédilection des visionnaires, comme le formule un peu plus loin E. du Vivier de Streel : « *n'est-ce pas dans les pays neufs, où rien ne gêne encore… qu'on peut aisément appliquer ces principes et donner, même, des leçons dont profiteront ceux qui ont peine à s'échapper des cadres séculaires…. dans un pays vierge, où tout est à créer, il est naturel qu'on "fasse du nouveau ", qu'on établisse des plans audacieux, que l'on réalise des idées dont l'envergure s'adapte à l'immensité des territoires et aux perspectives sans limite d'un avenir sans passé »* Ces pays *« neufs », « sans passé »* mais dotés, grâce à la France d'un « avenir » sont ainsi le lieu idéal pour développer des idées novatrices dans l'ordonnancement urbain, laissant toute latitude aux ingénieurs et urbanistes devenus des démiurges, comme le souligne la formule quasi-biblique *« où tout est à créer »*. La prise de parole introductive de Vivier de Streel prolonge l'intervention formelle de Lyautey en donnant un contenu à l'alliance entre Urbanisme et Politique Indigène : il s'agit, par l'urbanisme, de (re)façonner le territoire conquis. La négation complète de la civilisation préexistante, de la culture et des logiques d'aménagement propres aux populations colonisée dénote d'une vision ethnocentrée dans le cadre de laquelle la ville, pour être véritablement le cadre de vie des élites et centre névralgique des échanges économiques, doit se construire sur un modèle européen importé (amélioré par la levée, dans les colonies, des contraintes et restrictions qui s'exercent en métropole).

Toutefois, cette créativité urbanistique à tendance démiurgique est loin d'être anarchique ou aléatoire, elle répond à des nécessités d'ordre, de sécurité et de « pacification » dans les colonies. Il s'agit aussi, à côté du contrôle autoritaire de la population colonisée, de rendre ces territoires attractifs dans le cadre d'un projet de peuplement durable. . Comme l'établie plus loin Vivier de Streel *: « Tout l'effort des urbanistes doit donc tendre à favoriser l'immigration européenne dans les colonies »*. Il faut aussi anticiper les effets de l'aménagement colonial sur les populations colonisées dont les trajectoires résidentielles et professionnelles se trouvent bouleversées. Ces objectifs conditionnement ainsi des défis d'aménagement majeurs, établis par Henri Prost dans son Rapport général dont on commente ici un extrait de l'Introduction (p9) :

« Du fond des montagnes et des bleds les plus éloignés, des villages les plus inaccessibles, l'indigène, amuse par ces moyens de transports qui viennent s'offrir à lui, l'indigène quitte son foyer natal avec toute sa famille, attiré par les grandes cités, particulièrement dans l'Afrique du Nord.…Aussi tous les quartiers indigènes sont-ils surpeuplés avec une densité invraisemblable, et dans les banlieues éloignées, d'informes agglomérations, composées d'abris précaires se constituent au hasard, échappant à la vigilance des Municipalités. Il y a la une situation angoissante : ces indigènes sont habitués à coucher sous la tente ou dans des gourbis disséminés dans le bled, dont le soleil est l'unique, mais énergique, agent d'assainissement.
Les campements improvisés par ces hommes, simples et primitifs, autour des villes, constituent des foyers de contamination des plus dangereux, malgré des interventions incessantes des Services d'hygiène, complètement débordés. Ces gens sont courageux, mais pauvres. Comment créer pour eux des cités nouvelles sans faire augmenter le coût de leur existence et leurs salaires dans des proportions qui rendraient inutilisable cette main-d'œuvre abondante, mais sans expérience ?
A Alger, la Kasbah est surpeuplée.
A Casablanca, la situation atteint une ampleur sans précédents dans l'histoire coloniale : de 20.000 indigènes avant 1914, cette population dépassait 100.000 au dernier recensement ; la population Israelite n'étant pas comprise dans ces chiffres.
II y a la un problème social dont la gravité n'a pas échappé à la vigilance de nos Gouverneurs généraux
Les solutions sont urgentes, mais difficiles à improviser.
Ce sera le principal sujet d'études pour notre prochain Congres d'Urbanisme : dans quelques semaines commencera à travailler cet Institut International, dont le premier Congres a jeté les bases, foyer d'études urbaines, à la fois intercolonial et international, ayant pour but de faire connaître dans l'avenir à ceux qui sont loin de la Métropole, toutes les initiatives qui pourraient se faire jour dans l'art d'aménager les villes.
L'heureuse solidarité et la féconde émulation qui animèrent les Urbanistes du premier Congres sont une sure garantie des résultats que donnera cet organisme, et l'angoissant problème du logement indigène mérite bien d'être porté le premier à son ordre du jour. »

La maîtrise de l'urbanisation et surtout, sa redirection vers un modèle plus facile à contrôler pour les colons est l'enjeu majeur du Congrès. On note ici encore une négation complète des logiques culturelles locales, avec une condamnation explicite du nomadisme et de l'habitat léger. Dans le même temps, Prost souligne les dangers d'un exode rural vecteur de constructions anarchiques et dépeint une ville submergée par les nouveaux arrivants « simples et primitifs » qui constituent à son sens une menace sanitaire. Le texte propose un constat volontairement alarmiste qui présente les « indigènes » comme dépourvus de tout sens pratique : ils s'entassent dans « *d'informes agglomérations, composées d'abris précaires se constituent au hasard, échappant à la vigilance des Municipalité* ». L'auteur choisi d'ignorer les logiques de ségrégation et de relégation qui structurent le paysage colonial en pointant un supposé manque de compétences en matière de développement urbain. Le prétexte hygiéniste et la lutte contre l'insalubrité servent à légitimer une entreprise de fixation des populations. Il s'agit de passer *des « foyers de contamination des plus dangereux »*, (d'autant plus dangereux qu'ils sont mobiles

et informels) à des *« cités nouvelles [pour indigènes]* ». La ville doit donc servir à encadrer une population colonisée dont la supériorité numérique inquiète (cf. *surpeuplés, densité invraisemblable* « angoissant problème »). C'est bien le duel démographique entre colons et colonisés qui se joue à travers les politiques urbaines. Les solutions envisagées sont d'autant plus difficiles à mettre en place qu'elles engendrent des surcoûts fonciers et immobiliers, soulignant la matrice capitaliste de la colonisation, en perpétuelle recherche de rentabilité économique. Ces enjeux sont synthétisés dans l'interrogation suivante « *Comment créer pour eux des cités nouvelles sans faire augmenter le coût de leur existence et leurs salaires dans des proportions qui rendraient inutilisable cette main-d'œuvre abondante, mais sans expérience ? »* L'urbanisme colonial doit ainsi faire face à une multiplicité d'impératifs tout en disposant d'un budget restreint : il faut « utiliser » la main d'œuvre et déterminer avec prudence l'ampleur des investissements nécessaires. Quelle sera donc la nature de ces « *nouvelles cités [pour indigènes]* » ?

II. Deux villes qui se font face

Après avoir vu le cadre de pensée général de l'urbanisme colonial, on tentera ici d'analyser une de ses réalisations : la création ex-nihilo du quartier « indigène » de Casablanca. On se fonde ici sur la note rédigée par Henri Prost *« Le développement de l'urbanisme dans le protectorat du Maroc de 1914 à 1923 »* (p73 sqq.) qui détaille les principes d'aménagement des villes nouvelles, la méthode employée et présente les plans directeurs.

Prost revient ainsi sur les politiques d'aménagement impulsées par le Maréchal Lyautey[2], qui fait figure d'exception voire d'exemple à l'échelle de l'Empire colonial français dans la mesure où ce militaire a pris de parti de conserver « la ville indigène » et par là « *l'Art Indigène, et les monuments du passé* ». Le protectorat du Maroc connait en effet un destin bien différent de l'Algérie, où on constate l'application quasi-systématique du plan type d'établissement en damier ainsi que la destruction d'une grande partie du patrimoine architectural. Lyautey est donc salué par Prost comme *« l'homme qui a tant embelli les cités merveilleuses du Maroc, et qui s'est montré ainsi le plus grand Urbaniste des temps modernes »*. Il s'est en effet agi pour le Maréchal de définir un nouvel équilibre social et politique entre *« modernité occidentale » et « Art indigène »* pour l'inscrire dans la ville même. Il prône donc : *« l'appropriation des monuments hérités aux nécessités de la vie moderne avec un souci constant du respect des tradition [et une] recherche pour les constructions nouvelles d'un art approprié à la diversité des pays »*. Toutefois, le respect des traditions et des cultures ne peut se faire, selon Lyautey, que dans la séparation complète des quartiers *« européens et indigènes* ». Ce précepte fondamental *« vérité dont le Maréchal a fait une loi »* est constamment rappelé au long du rapport. La ville coloniale est donc intrinsèquement inégalitaire et ségrégationniste, suivant des logiques d'aménagement plus ou moins avouables comme *« le souci de la santé des blancs »* ou encore la nécessité de *« procurer…le maximum d'avantages aux citadins de race blanche dans les cités qu'ils organisent* ». La ségrégation doit donc permettre la sauvegarde de l'existant, aux Européens les nouveaux quartiers accolés aux enceintes historiques, aux indigènes le labyrinthe des médinas *: « Cette autonomie des villes indigènes leur permettra de conserver les physionomies si caractéristiques de leurs merveilleux aspects panoramiques qui restent de superbes points de vue pour les principales perspectives de nos villes modernes »*. Dans ce jeu de regards, on note la surprenante formulation de Prost quelques lignes plus loin, qui assimile la ville européenne à un parasite pour la ville indigène *(« centre indigène dont [la ville européenne] est plus ou moins parasite »).* Lucidité soudaine ou rhétorique malheureuse ? L'idée est de greffer un

[2] Premier résident Général du Protectorat de 1912 à 1925

élément importé, *de « créer une cité moderne en dehors de la cité musulmane, mais les rattacher l'une à l'autre, dans leur intérêt réciproque, par de grandes artères. »*

Face à l'ampleur du développement démographique *« indigène »*, cette ville à deux vitesses peut s'hybrider et mener à la recréation de *« quartiers indigènes »* comme à Casablanca. Cette urbanisation contrôlée est pensée en réaction au développement anarchique des périphéries, dans un contexte d'exode rural. En effet, selon Prost, la situation de la ville *« végétant à l'intérieur de ses remparts »* et soudainement entourée d'*« d'infames agglomérations, immondes foyers d'infection…développées un peu partout, au hasard, gênant considérablement les quartiers européens au milieu desquels elles se sont glissée »* nécessite l'intervention des pouvoirs coloniaux. Le projet est donc le suivant : *« Un parti énergique a été pris. Une nouvelle ville indigène se crée de toutes pièces par les soins de l'administration du Protectorat, en collaboration avec l'administration Habous, pour réaliser cette œuvre de bienfaisance et d'hygiène. »* On retrouve en filigrane les principes haussmanniens « *Aérer Unifier Embellir »…*en rasant une bonne partie de l'existant. On note qu'aucun ingénieur marocain ne fait partie du comité de pilotage de cette ville créée ex-nihilo et que l'idée d'accompagner un développement périurbain où les populations se mêleraient n'est pas abordée. Le quartier des Habous est aujourd'hui une destination touristique prisée pour son architecture néo-arabisante. Il s'agit d'une singularité à l'échelle du protectorat, qui rompt la dichotomie *« centre musulman »* et périphérie européenne, en créant un vrai-faux quartier arabe « aéré, unifié et embelli ». Cette étude de cas illustre la capacité d'adaptation de l'administration coloniale et l'ampleur des moyens mis à sa disposition, même si Prost assure son lecteur que ce quartier a été réalisé à *« très bon compte avec de la main-d'œuvre et des matériaux indigènes »*. La mission civilisatrice s'accomplie donc dans la sauvegarde d'un semblant d'habitat social *« typique »* pour créer les conditions de développement ségrégé, faisant advenir un cadre spatial contraignant pour les sujets coloniaux.[3] Dans le cas de Casablanca et du quartier des Habous, l'enjeu est d'autant plus important qu'il s'agit d'encadrer le développement la porte d'entrée et la capitale économique du Maroc où *« sur des impressions premières, l'étranger qui débarque nous jugera »*

Conclusion

Le corpus choisi ne reflète qu'une part minime des écrits-manifestes de l'urbanisme colonial, dont on saisit certaines permanences dans les techniques actuelles d'aménagement du territoire, notamment en ce qui concerne le traitement des populations issues de l'immigration. En effet, les grands ensembles et leur abandon progressif par les pouvoirs publics illustrent des logiques encore prégnantes de relégation de certains groupes sociaux (Éric Charmes 2011 *La ville émiettée*) menant à des situations ségrégées. La lecture des textes choisis, si elle n'est pas agréable, a le mérite de renseigner sur la force d'un paradigme colonial, racialiste et urbain qui incite encore à *« nettoyer au karcher »*[4] pour se débarrasser *« du bruit et de l'odeur »*[5].

[3] On se base ici sur l'article de Gaëlle Guillot cité en bibliographie

[4] Nicolas Sarkozy en 2005 à la cité de 4000 à la Courneuve

[5] Jacques Chirac en 1991 au diner -débat du RPR à Orléans

SOURCE :

ROYER Jean, « COMMUNICATIONS & RAPPORTS DU CONGRES INTERNATIONAL DE L'URBANISME AUX COLONIES ET DANS LES PAYS DE LATITUDE INTERTROPICALE. », vol. 1, 1931, p. 398

BIBLIOGRAPHIE

ARRIF Abdelmajid, « La ville coloniale au Maroc : objet de savoirs, objet de projets. Sciences sociales, Architecture, Urbanisme », 1er janvier 1993.

CHARMES Éric, *La ville émiettée : essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « La ville en débat », 2011.

GILLOT Gaëlle, « La ville nouvelle coloniale au Maroc : moderne, salubre, verte, vaste. », sans lieu, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2014, vol. 5, p. 71.

OLIVIER Marcel (1879-1945) Auteur du texte, Fernand (1876-1948) Auteur du texte ROUGET et Exposition coloniale (1931 ; Paris) Auteur du TEXTE, *Rapport général / Exposition coloniale internationale de Paris 1931 ; présenté par le gouverneur général Olivier, rapporteur général, délégué général à l'Exposition ; Ministère des colonies*, sans lieu, 1933.

.